

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3154

22 décembre 2011

SOMMAIRE

Archontiko S.A.	151346	Muellux Holding Company II S.à r.l.	151383
Ecomulsion Holdings S.A.	151346	Muha HoldCo S.à r.l.	151385
K5 Holdings A.G.	151380	Multiship S.A.	151387
K5 Publishing Holdings A.G.	151381	Muse Ventures S.A.	151387
Kollwitz 51 S.à r.l.	151380	Netotel Participations S.A.	151389
Lavenir S.A.	151383	N.G.I. T.V. International S.à r.l.	151387
Lira Investments S.A.	151381	NobleRock Capital S.à r.l.	151388
Lira Investments S.A.	151382	Nord-Finance	151389
Lira Investments S.A.	151382	Nyl S.A.	151389
Lira Investments S.A.	151381	ODC International Group S.A.	151390
Llyda-Lux SA	151384	Olgas S.A.	151390
LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l.	151384	Olivia S.A.	151387
Lubowski S.à r.l.	151384	OMP International S.A.	151380
Lupaf Holding S.A.	151383	One51 ES Luxembourg Sàrl	151389
Lusi Snack S.à r.l.	151380	Opus Major S.A.	151390
Luxembourg Finance S.à r.l.	151382	Ovolux S.à r.l.	151390
Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l.	151383	Palais d'Asie S.A.	151381
Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l.	151383	Pengana Credo Property (Luxembourg) Partnership SECS	151391
Luxembourg Trading Finance S.à r.l.	151384	Plaetis S.A.	151382
Martens Lux S.A.	151385	ProLogis European Holdings II S.à r.l.	151388
Mawig s.à r.l.	151385	ProLogis European Holdings IV S.à r.l.	151391
Max Lease Sàrl	151385	ProLogis European Holdings S.à r.l.	151391
Metanoia S.A.	151386	P.R.S. Consulting S.A.	151390
Milton Holding S.A. SPF	151392	RéA FIN	151389
Miroiterie Origer S.A.	151386	Redpier Holdings S.à r.l.	151388
Mit Holding S.A. - SPF	151386	Sofidelux S.A.	151392
MNSAJM-KSZ HOLDING S.A.	151386	Thelos S.A.	151392
Moseltank A.G.	151387	Vasterudd S.A.	151392
Mount Echo Holdings S.A.	151385	Watkins Holdings S.à r.l.	151391

**Ecomulsion Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Archontiko S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 161.833.

In the year two thousand eleven, on the 10th of November.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of “Archontiko S.A.”, a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on July 1st, 2011 before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2154 of September 14th, 2011 (hereafter the “Company”).

The General Meeting was presided by Mr Charles Duro, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Karine Mastinu, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel Bonifazzi, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

- I. The shareholders have been duly convened.
- II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the minutes.
- III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.
- IV. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Modification of the name of the Company to Ecomulsion Holdings S.A.;
2. Reduction of the nominal value of the shares of the Company from 1,-eur per share to 0,1-eur per share by increase of the number of the shares representing the share capital of the Company from 31.000 shares to 310.000 shares and consequent issuance of 279.000 new shares, having same rights and obligations than the existing shares, to be provided to the shareholders in accordance with the prorata of their shareholding in the Company;
3. Creation of a Class B Shares of the Company and respective designation of all the existing shares as Class A Shares; the Class B Shares having same rights and obligations than the Class A Shares;
4. Creation of 10 subclasses of the Class A Shares and of 10 subclasses of the Class B Shares of the Company; the actual 310.000 Class A Shares with a nominal value of 0,1-eur per share being equivalently distributed in each subclass of the Class A Shares;
5. Modification of the rights attached to the shares of the Company related to the repurchase and cancellation of own shares, the allocations of the profits and the distribution of the liquidation proceeds;
6. Restriction in transfer of shares of the Company and pre-emption right;
7. Modification of the powers of the Board of Directors;
8. Modification of quorum and majority related to the shareholders' meetings of the Company;
9. Insertion in the by-laws of the Company of a preferential subscription right of the shareholders in case of an increase in share capital of the Company;
10. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 4.227,-eur so as to raise it from its current amount of 31.000,-eur to the amount of 35.227,-eur by issuance of 42.270 new Class B Shares, equivalently distributed in each subclass of the Class B Shares with a nominal value of 0,1-eur per share and a total share premium of 1.740.204,-eur, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash;
11. Waiver by the shareholders of the Company of their preferential right of subscription related to the increase in share capital;
12. Subscription by Spirit of Adventure S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg) of the 42.270 new Class B Shares of the Company and payment by a contribution in cash;
13. Creation of an authorized share capital of the Company of an amount of 92.046,-eur;

14. Authorization of the Board of Directors for a period of five years (i) to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital in one or several issues exclusively as follows: (a) of an amount of 50.000,-eur for the purpose of the subscription of class A shares of the Company; the new class A shares shall at the initiative of the Board of Directors be issued with or without an issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors (b) and of an amount of 6.819,-eur for the purpose of the exercise of warrants to be issued over class B shares of the Company; the new class B shares shall be issued at nominal value and without an issue premium and paid up by contribution in cash (ii) and to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued;

15. Full restatement of the by-laws of the Company in order to reflect the above taken resolutions;

16. Appointment of Mr George William Howe, Mr Dirk Cornelis Van Meurs and Mr Jan Arie Dekker as directors of the Company;

17. Miscellaneous.

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to modify the name of the Company to Ecomulsion Holdings S.A.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 2 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of “Ecomulsion Holdings S.A.” ”

Second resolution

The General Meeting resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from 1,-eur per share to 0,1-eur per share by increase of the number of the shares representing the share capital of the Company from 31.000 shares to 310.000 shares and consequent issuance of 279.000 new shares, having same rights and obligations than the existing shares, to be provided to the shareholders in accordance with the prorata of their shareholding in the Company.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is set at 31.000,-eur represented by 310.000 shares with a nominal value of 0,1-eur per share.”

Third resolution

The General Meeting resolved to create a Class B Shares of the Company and respectively to designate all the existing shares as Class A Shares; the Class B Shares having same rights and obligations than the Class A Shares.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is set at 31.000,-eur represented by 310.000 Class A Shares and 0 Class B Shares, both with a nominal value of 0,1-eur per share and such rights and obligations as set out in the Articles.”

Fourth resolution

The General Meeting resolved to create 10 subclasses of the Class A Shares and 10 subclasses of the Class B Shares of the Company; the actual 310.000 Class A Shares with a nominal value of 0,1-eur per share being equivalently distributed in each subclass of the Class A Shares.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is set at 31.000,-eur represented by 310.000 Class A Shares and 0 Class B Shares, both with a nominal value of 0,1-eur per share and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into 10 subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10 as follows:

- 31.000 class A1 shares (“Class A1 Shares”); 0 class B1 shares (“Class B1 Shares”);
- 31.000 class A2 shares (“Class A2 Shares”); 0 class B2 shares (“Class B2 Shares”);
- 31.000 class A3 shares (“Class A3 Shares”); 0 class B3 shares (“Class B3 Shares”);
- 31.000 class A4 shares (“Class A4 Shares”); 0 class B4 shares (“Class B4 Shares”);
- 31.000 class A5 shares (“Class A5 Shares”); 0 class B5 shares (“Class B5 Shares”);
- 31.000 class A6 shares (“Class A6 Shares”); 0 class B6 shares (“Class B6 Shares”);
- 31.000 class A7 shares (“Class A7 Shares”); 0 class B7 shares (“Class B7 Shares”);
- 31.000 class A8 shares (“Class A8 Shares”); 0 class B8 shares (“Class B8 Shares”);

- 31.000 class A9 shares ("Class A9 Shares"); 0 class B9 shares ("Class B9 Shares");
- 31.000 class A10 shares ("Class A10 Shares"); 0 class B10 shares ("Class B10 Shares")."

Fifth resolution

The General Meeting resolved to modify the rights attached to the shares of the Company related to (i) the repurchase and cancellation of own shares based on a reverse numerous order of repurchase and cancellation of the Class of Shares (starting with A10 and B10), (ii) the allocations of the profits based on a reverse numerous order of distribution to the Class of Shares (i.e. first Class A10 Shares and Class B10 Shares, then if no Class A10 Shares and Class B10 Shares are in existence, Class A9 Shares and Class B9 Shares and in such continuation until only Class A1 Shares and Class B1 Shares are in existence), (iii) and the distribution of the liquidation proceeds in line with the aforementioned new regulations applicable to the allocations of the profits.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 6, article 25, article 26 in whole and to insert a new article 28 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ Art. 6. Share Capital. The share capital of the Company is set at 31.000,-eur represented by 310.000 Class A Shares and 0 Class B Shares, both with a nominal value of 0,1-eur per share and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into 10 subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10 as follows:

- 31.000 class A1 shares ("Class A1 Shares"); 0 class B1 shares ("Class B1 Shares");
- 31.000 class A2 shares ("Class A2 Shares"); 0 class B2 shares ("Class B2 Shares");
- 31.000 class A3 shares ("Class A3 Shares"); 0 class B3 shares ("Class B3 Shares");
- 31.000 class A4 shares ("Class A4 Shares"); 0 class B4 shares ("Class B4 Shares");
- 31.000 class A5 shares ("Class A5 Shares"); 0 class B5 shares ("Class B5 Shares");
- 31.000 class A6 shares ("Class A6 Shares"); 0 class B6 shares ("Class B6 Shares");
- 31.000 class A7 shares ("Class A7 Shares"); 0 class B7 shares ("Class B7 Shares");
- 31.000 class A8 shares ("Class A8 Shares"); 0 class B8 shares ("Class B8 Shares");
- 31.000 class A9 shares ("Class A9 Shares"); 0 class B9 shares ("Class B9 Shares");
- 31.000 class A10 shares ("Class A10 Shares"); 0 class B10 shares ("Class B10 Shares").

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A Shares and the Class B Shares (including the respective subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10) are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse numerous order of the Classes of Shares (starting with A10 and B10).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Directors) and the holders of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes A10, A9, A8, A7, A6, A5, A4, A3, A2 and A1 as well as B10, B9, B8, B7, B6, B5, B4, B3, B2 and B1 shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 25. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, as the case may be with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors will verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in the present articles and in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse numerous order (i.e. first Class A10 Shares and Class B10 Shares, then if no Class A10 Shares and Class B10 Shares are in existence, Class A9 Shares and Class B9 Shares and in such continuation until only Class A1 Shares and Class B1 Shares are in existence).

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 25 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Sixth resolution

The General Meeting resolved to restrict the transfer of shares of the Company (i) during a period of 3 years from the date of publication of the present deed with regard to any transfer or assimilated transactions other than a Permitted

Transfer (ii) and then, with regard to a procedure laying down a first pre-emption right to the benefit of the Company and a subsidiary pre-emption right to the benefit of the others existing shareholders in case of a transfer or assimilated transactions to any other person who is not an existing shareholder, except in presence of an agreement provided by the existing shareholders representing together a 75% majority of the share capital of the Company.

Permitted Transfers means transfers by a shareholder of his shares to (a) any of his privileged relations, being composed of the spouse, civil partner, widow or widower of a shareholder and the shareholder's children and grandchildren (including step and adopted children), and step and adopted children of the shareholder's children, (b) Family Trusts (or the trustees of those Family Trusts) (c) and all companies having capital divided into shares in which the shareholder has a majority (more than 50%) of the shareholding or the voting rights.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to insert a new article between the actual articles 9 and 10 of the by-laws of the Company which will be read as follows:

“ Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Other than Permitted Transfers, no Shareholder shall sell, transfer, mortgage, charge, encumber or otherwise dispose of any Share of the Company or any interest therein at any time before 3 (three) years from the date of the publication of the present deed and thereafter he may only do so in accordance with the provisions of this clause.

Permitted Transfers means transfers by a Shareholder of his shares to (a) any of his privileged relations, being composed of the spouse, civil partner, widow or widower of a Shareholder and the Shareholder's children and grandchildren (including step and adopted children), and step and adopted children of the Shareholder's children, (b) Family Trusts (or the trustees of those Family Trusts) (c) and all companies having capital divided into shares in which the Shareholder has a majority (more than 50%) of the shareholding or the voting rights.

10.2. In the event that a Shareholder wishes to transfer his shares to any other person the Shareholder (the “Seller”) shall first make a written offer (the “Seller's Offer”) to the Company and all of the other Shareholders stating his wish to make such a transfer, the name and address of the proposed transferee, the number of Shares offered (the “Offered Shares”), the consideration per share to be paid by the proposed transferee and the terms of payment. The Seller's Offer shall be of no effect unless the consideration is given and expressed in cash;

10.3. the Company will have the first option to purchase the shares in total from the Seller but if the Company waives its option to purchase the Seller's shares or if the notice period of Sub-Clause 10.5.1 has expired without a Buyer's Notice being issued by the Company, then one or more of the other Shareholders of the Company acting as a group may take up the Seller's Offer in total on the same terms and in quantities proportional to their relative existing shareholdings unless otherwise agreed between them;

10.4. the Company or the Shareholders as determined in Sub-Clause 10.3 as being entitled to take up the Seller's Offer (the “Buyer”) may elect to purchase the shares either at the price specified in the Seller's Offer or at a price established by an independent auditor mutually agreed between the two parties provided that:

10.4.1. the Buyer agrees to purchase all of the shares in the Seller's Offer, and

10.4.2. in the event that the Buyer opts for a valuation by an independent auditor and an independent auditor cannot be agreed between the parties, then one will be nominated for the purpose of valuation by the Institut des Réviseurs d'Entreprises in Luxembourg. If a valuation is requested from an independent auditor, then such valuation must be provided within 30 (thirty) days or the Seller's Offer price will apply.

10.5. the Buyer (if it wishes to exercise its option under Sub-Clause 10.3) shall:

10.5.1. within 14 (fourteen) days after the receipt (or deemed receipt) of the Seller's Offer give written notice (the “Buyer's Notice”) to all of the Shareholders which notice shall state that the Buyer elects to exercise his option in accordance with Sub-Clause 10.3 and either:

a) that it accepts the consideration per share and the terms specified in the Seller's Offer; or
b) it wishes to request an auditor to value the Offered Shares and in such a case, it accepts the consideration per share in accordance with the report of the independent auditor;

10.5.2. agree that if it opts for an auditor valuation then the valuation of the independent auditor shall be binding as to the share price to be paid to the Seller.

10.6. the Buyer may not withdraw the Buyer's Notice except by agreement with the Seller but the Seller may withdraw the Seller's Offer at any time prior to the actual payment for or transfer of the shares, whichever occurs first, provided that if the Buyer has opted for an independent valuation of the shares then the Seller will accept the full costs of the auditor valuation exercise;

10.7. If the Seller's Offer is duly given and not withdrawn but none or not all of the Offered Shares are taken up by a Buyer, the Seller shall be free within a period of 60 (sixty) days following the expiry of a period of 20 (twenty) days commencing on the date of the Seller's Offer to transfer all of the Offered Shares but only for the consideration per share and upon the terms set forth in the Seller's Offer and only to the transferee named in it and only if such transfer is bona fide and if the proposed transferee has executed a deed of adherence to the Shareholders' Agreement concluded between the shareholders of the Company as of October 04th, 2011 whereby the proposed transferee agrees to be bound by all the applicable provisions of the Shareholders' Agreement as if he were a party hereto.

10.8. The provisions of Sub-clause 10.1 to 10.7 inclusive shall not apply where any Shareholder sells, transfers, mortgages, charges, encumbers or otherwise disposes of any Share of the Company or any interest therein to a transferee who has been approved by the other Shareholders representing together a 75% majority of the share capital of the Company by written agreement in advance, such agreement not to be unreasonably withheld.

10.9. In circumstances where Sub-clause 10.8 applies, such Shareholder as is referred to in that Sub-clause may transfer his Shares to any other person provided that:

10.9.1. the transfer is made in accordance with the provisions of this article;

10.9.2. the Shareholder shall first give a written notice (the "Seller's Notice") to all of the other Shareholders stating his wish to make such a transfer and the name and address of the proposed transferee; and

10.9.3. the proposed transferee has executed a deed of adherence to the Shareholders' Agreement concluded between the shareholders of the Company as of October 04th, 2011 whereby the proposed transferee agrees to be bound by all the applicable provisions of the Shareholders' Agreement as if he were a party hereto."

Seventh resolution

The General Meeting resolved to modify the powers of the Board of Directors of the Company with regard to the Reserved Matters for which the decisions of the Board of Directors require for their validity the prior approval by the shareholders representing together a 75% majority of the share capital of the Company.

Reserved Matters means (a) the change of the nature or scope of the business of the Company or undertake any business other than that of the Business, defined as the undertaking of the development, production and sale of emulsion fuel products and technology and such other business as may be determined from time to time by the Board of Directors in accordance with the prior approval of the shareholders, (b) other than in the normal course of business, the transfer or otherwise dispose of or procure such transfer or disposition of the whole or any substantial part of the assets or undertaking of the Company whether by one transaction or a series of transactions, (c) the acquisition or disposal of any shares, debentures, debenture stock or other securities in any other company (d) and the allowance that the aggregate of the amounts borrowed and raised by the Company in any one financial year exceeds £2,000,000.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 11 in whole of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

" Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

By exception, the decisions of the Board of Directors related to the following Reserved Matters require for their validity the prior approval by the Shareholders representing together a 75% majority of the share capital of the Company by a general meeting:

(i) the change of the nature or scope of the business of the Company or undertake any business other than that of the Business, defined as the undertaking of the development, production and sale of emulsion fuel products and technology and such other business as may be determined from time to time by the Board of Directors in accordance with this clause;

(ii) other than in the normal course of business, the transfer or otherwise dispose of or procure such transfer or disposition of the whole or any substantial part of the assets or undertaking of the Company whether by one transaction or a series of transactions;

(iii) the acquisition or disposal of any shares, debentures, debenture stock or other securities in any other company;

(iv) the allowance that the aggregate of the amounts borrowed and raised by the Company in any one financial year exceeds £2,000,000 (two million pounds sterling).

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine."

Eighth resolution

The General Meeting resolved to modify the quorum and majority related to the shareholders' meetings of the Company, so that (i) at any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by unanimity of the Shareholders representing together 100% of the share capital of the Company (ii) and if such quorum and majority are not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted with a quorum of at least half (1/2) of the share capital and a majority representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 21 in whole of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 21. General meetings.** Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

All votes of the Shareholders shall be determined by a show of hands of those Shareholders present and entitled to vote on the resolution, unless a poll vote is requested. A poll vote may be demanded by (i) the chairman of the shareholders' meeting (ii) or at least two Shareholders entitled to vote on the resolution (iii) or Shareholders holding not less than one tenth of the issued share capital carrying rights to vote on all or substantially all Shareholder resolutions.

Without prejudice to the specific rules of quorum and majority applicable to the general meetings convened for the purpose of the Transfer of Shares and the Reserved Matters related to the powers of the Board of Directors, at any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by unanimity of the Shareholders representing together 100% of the share capital of the Company.

If such quorum and majority are not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted with a quorum of at least half (1/2) of the share capital and a majority representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

By exception to the foregoing, the dissolution of the Company may be decided by the Shareholders representing together a 75% majority of the share capital of the Company.”

Ninth resolution

The General Meeting resolved to insert in the by-laws of the Company a preferential subscription right of the shareholders in case of an increase in share capital of the Company, so that any share of the Company to be subscribed for in cash or in kind shall be offered on a preference basis to the existing shareholders in the proportion of the share capital of the Company represented by their shares.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to insert a new article between the actual articles 7 and 8 of the by-laws of the Company which will be read as follows:

“ **Art. 8. Preferential subscription right.** Any share of the Company to be subscribed for in cash or in kind shall be offered on a preference basis to the existing shareholders in the proportion of the share capital of the Company represented by their shares.

At any general meeting convened for the purpose of the suppression or the limitation of the preferential right to subscribe at an increase in share capital, resolutions shall be adopted by unanimity of the Shareholders in each class of shares of the Company representing together 100% of the share capital of the Company.”

Tenth resolution

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of 4.227,-eur so as to raise it from its current amount of 31.000,-eur to the amount of 35.227,-eur by issuance of 42.270 new Class B Shares, equivalently distributed in each subclass of the Class B Shares with a nominal value of 0,1-eur per share and a total share premium of 1.740.204,-eur, having same rights and obligations than the existing shares, by a contribution in cash.

Eleventh resolution

The General Meeting acknowledged and accepted the waiver by the shareholders of the Company of their preferential right of subscription related to the increase in share capital.

Twelfth resolution

The 42.270 new Class B Shares of the Company with a nominal value of 0,1-eur per share and a total share premium of 1.740.204,-eur have been subscribed and entirely paid up by Spirit of Adventure S.A., a Luxembourg société anonyme

with registered office at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg) by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 1.744.431,-eur is as of now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed “ne varietur” by the proxyholders of the subscribers, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The share capital of the Company is set at 35.227,-eur represented by 310.000 Class A Shares and 42.270 Class B Shares, both with a nominal value of 0,1-eur per share and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into 10 subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10 as follows:

- 31.000 class A1 shares (“Class A1 Shares”); 4.227 class B1 shares (“Class B1 Shares”);
- 31.000 class A2 shares (“Class A2 Shares”); 4.227 class B2 shares (“Class B2 Shares”);
- 31.000 class A3 shares (“Class A3 Shares”); 4.227 class B3 shares (“Class B3 Shares”);
- 31.000 class A4 shares (“Class A4 Shares”); 4.227 class B4 shares (“Class B4 Shares”);
- 31.000 class A5 shares (“Class A5 Shares”); 4.227 class B5 shares (“Class B5 Shares”);
- 31.000 class A6 shares (“Class A6 Shares”); 4.227 class B6 shares (“Class B6 Shares”);
- 31.000 class A7 shares (“Class A7 Shares”); 4.227 class B7 shares (“Class B7 Shares”);
- 31.000 class A8 shares (“Class A8 Shares”); 4.227 class B8 shares (“Class B8 Shares”);
- 31.000 class A9 shares (“Class A9 Shares”); 4.227 class B9 shares (“Class B9 Shares”);
- 31.000 class A10 shares (“Class A10 Shares”); 4.227 class B10 shares (“Class B10 Shares”).”

Thirteenth resolution

The General Meeting further resolved to entitle Mr Charles Duro prenamed in his capacity as member of the Board of Directors of the Company to proceed individually in the name of all the shareholders and on their behalf with the inscriptions or formalities necessary in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolutions.

Fourteen resolution

After a careful review of the report of the Board of Directors established in accordance with article 32-3 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), the General Meeting resolved the creation of an authorized share capital of the Company of an amount of 92.046,-eur as follows:

The authorized share capital of the Company is set at 92.046,-eur represented by 920.460 shares divided into 810.000 class A shares and 110.460 class B shares, both with a nominal value of 0,1-eur per share and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into 10 subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10 as follows:

- 81.000 class A1 shares (“Class A1 Shares”); 11.046 class B1 shares (“Class B1 Shares”);
- 81.000 class A2 shares (“Class A2 Shares”); 11.046 class B2 shares (“Class B2 Shares”);
- 81.000 class A3 shares (“Class A3 Shares”); 11.046 class B3 shares (“Class B3 Shares”);
- 81.000 class A4 shares (“Class A4 Shares”); 11.046 class B4 shares (“Class B4 Shares”);
- 81.000 class A5 shares (“Class A5 Shares”); 11.046 class B5 shares (“Class B5 Shares”);
- 81.000 class A6 shares (“Class A6 Shares”); 11.046 class B6 shares (“Class B6 Shares”);
- 81.000 class A7 shares (“Class A7 Shares”); 11.046 class B7 shares (“Class B7 Shares”);
- 81.000 class A8 shares (“Class A8 Shares”); 11.046 class B8 shares (“Class B8 Shares”);
- 81.000 class A9 shares (“Class A9 Shares”); 11.046 class B9 shares (“Class B9 Shares”);
- 81.000 class A10 shares (“Class A10 Shares”); 11.046 class B10 shares (“Class B10 Shares”).

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively as follows:

(i) of an amount of 50.000,-eur for the purpose of the subscription of class A shares of the Company; the new class A shares shall at the initiative of the Board of Directors be issued with or without an issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors; and

(ii) of an amount of 6.819,-eur for the purpose of the exercise of warrants to be issued over class B shares of the Company; the new class B shares shall be issued at nominal value and without an issue premium and paid up by a contribution in cash.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 6 in whole of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ Art. 6. Share Capital and Authorized capital.

6.1. Share capital

The share capital of the Company is set at 35.227,-eur represented by 310.000 Class A Shares and 42.270 Class B Shares, both with a nominal value of 0,1-eur per share and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into 10 subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10 as follows:

- 31.000 class A1 shares (“Class A1 Shares”); 4.227 class B1 shares (“Class B1 Shares”);
- 31.000 class A2 shares (“Class A2 Shares”); 4.227 class B2 shares (“Class B2 Shares”);
- 31.000 class A3 shares (“Class A3 Shares”); 4.227 class B3 shares (“Class B3 Shares”);
- 31.000 class A4 shares (“Class A4 Shares”); 4.227 class B4 shares (“Class B4 Shares”);
- 31.000 class A5 shares (“Class A5 Shares”); 4.227 class B5 shares (“Class B5 Shares”);
- 31.000 class A6 shares (“Class A6 Shares”); 4.227 class B6 shares (“Class B6 Shares”);
- 31.000 class A7 shares (“Class A7 Shares”); 4.227 class B7 shares (“Class B7 Shares”);
- 31.000 class A8 shares (“Class A8 Shares”); 4.227 class B8 shares (“Class B8 Shares”);
- 31.000 class A9 shares (“Class A9 Shares”); 4.227 class B9 shares (“Class B9 Shares”);
- 31.000 class A10 shares (“Class A10 Shares”); 4.227 class B10 shares (“Class B10 Shares”).

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A Shares and the Class B Shares (including the respective subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10) are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse numerous order of the Classes of Shares (starting with A10 and B10).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Directors) and the holders of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes A10, A9, A8, A7, A6, A5, A4, A3, A2 and A1 as well as B10, B9, B8, B7, B6, B5, B4, B3, B2 and B1 shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.2. Authorized capital

The authorized share capital of the Company is set at 92.046,-eur represented by 920.460 shares divided into 810.000 class A shares and 110.460 class B shares, both with a nominal value of 0,1-eur per share and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into 10 subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10 as follows:

- 81.000 class A1 shares (“Class A1 Shares”); 11.046 class B1 shares (“Class B1 Shares”);
- 81.000 class A2 shares (“Class A2 Shares”); 11.046 class B2 shares (“Class B2 Shares”);
- 81.000 class A3 shares (“Class A3 Shares”); 11.046 class B3 shares (“Class B3 Shares”);
- 81.000 class A4 shares (“Class A4 Shares”); 11.046 class B4 shares (“Class B4 Shares”);
- 81.000 class A5 shares (“Class A5 Shares”); 11.046 class B5 shares (“Class B5 Shares”);
- 81.000 class A6 shares (“Class A6 Shares”); 11.046 class B6 shares (“Class B6 Shares”);
- 81.000 class A7 shares (“Class A7 Shares”); 11.046 class B7 shares (“Class B7 Shares”);

- 81.000 class A8 shares (“Class A8 Shares”); 11.046 class B8 shares (“Class B8 Shares”);
- 81.000 class A9 shares (“Class A9 Shares”); 11.046 class B9 shares (“Class B9 Shares”);
- 81.000 class A10 shares (“Class A10 Shares”); 11.046 class B10 shares (“Class B10 Shares”).

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively as follows:

(i) of an amount of 50.000,-eur for the purpose of the subscription of class A shares of the Company; the new class A shares shall at the initiative of the Board of Directors be issued with or without an issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors; and

(ii) of an amount of 6.819,-eur for the purpose of the exercise of warrants to be issued over class B shares of the Company; the new class B shares shall be issued at nominal value and without an issue premium and paid up by a contribution in cash.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.”

Fifteen resolution

The General Meeting resolved to proceed to a full restatement (including renumbering) of the Articles of the Company in order to reflect the above taken resolutions, which shall henceforth read as follows:

Art. 1. Formation. There is formed a joint stock company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “Ecomulsion Holdings S.A.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orientate the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company’s property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided

that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share Capital and Authorized capital.

6.1. Share capital

The share capital of the Company is set at 35.227,-eur represented by 310.000 Class A Shares and 42.270 Class B Shares, both with a nominal value of 0,1-eur per share and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into 10 subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10 as follows:

- 31.000 class A1 shares ("Class A1 Shares"); 4.227 class B1 shares ("Class B1 Shares");
- 31.000 class A2 shares ("Class A2 Shares"); 4.227 class B2 shares ("Class B2 Shares");
- 31.000 class A3 shares ("Class A3 Shares"); 4.227 class B3 shares ("Class B3 Shares");
- 31.000 class A4 shares ("Class A4 Shares"); 4.227 class B4 shares ("Class B4 Shares");
- 31.000 class A5 shares ("Class A5 Shares"); 4.227 class B5 shares ("Class B5 Shares");
- 31.000 class A6 shares ("Class A6 Shares"); 4.227 class B6 shares ("Class B6 Shares");
- 31.000 class A7 shares ("Class A7 Shares"); 4.227 class B7 shares ("Class B7 Shares");
- 31.000 class A8 shares ("Class A8 Shares"); 4.227 class B8 shares ("Class B8 Shares");
- 31.000 class A9 shares ("Class A9 Shares"); 4.227 class B9 shares ("Class B9 Shares");
- 31.000 class A10 shares ("Class A10 Shares"); 4.227 class B10 shares ("Class B10 Shares").

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A Shares and the Class B Shares (including the respective subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10) are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse numerous order of the Classes of Shares (starting with A10 and B10).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Directors) and the holders of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes A10, A9, A8, A7, A6, A5, A4, A3, A2 and A1 as well as B10, B9, B8, B7, B6, B5, B4, B3, B2 and B1 shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.2. Authorized capital

The authorized share capital of the Company is set at 92.046,-eur represented by 920.460 shares divided into 810.000 class A shares and 110.460 class B shares, both with a nominal value of 0,1-eur per share and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into 10 subclasses from A1 to A10 and from B1 to B10 as follows:

- 81.000 class A1 shares ("Class A1 Shares"); 11.046 class B1 shares ("Class B1 Shares");
- 81.000 class A2 shares ("Class A2 Shares"); 11.046 class B2 shares ("Class B2 Shares");
- 81.000 class A3 shares ("Class A3 Shares"); 11.046 class B3 shares ("Class B3 Shares");

- 81.000 class A4 shares ("Class A4 Shares"); 11.046 class B4 shares ("Class B4 Shares");
- 81.000 class A5 shares ("Class A5 Shares"); 11.046 class B5 shares ("Class B5 Shares");
- 81.000 class A6 shares ("Class A6 Shares"); 11.046 class B6 shares ("Class B6 Shares");
- 81.000 class A7 shares ("Class A7 Shares"); 11.046 class B7 shares ("Class B7 Shares");
- 81.000 class A8 shares ("Class A8 Shares"); 11.046 class B8 shares ("Class B8 Shares");
- 81.000 class A9 shares ("Class A9 Shares"); 11.046 class B9 shares ("Class B9 Shares");
- 81.000 class A10 shares ("Class A10 Shares"); 11.046 class B10 shares ("Class B10 Shares").

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively as follows:

(i) of an amount of 50.000,-eur for the purpose of the subscription of class A shares of the Company; the new class A shares shall at the initiative of the Board of Directors be issued with or without an issue premium and paid up by contribution in kind or cash or in any other way to be determined by the Board of Directors; and

(ii) of an amount of 6.819,-eur for the purpose of the exercise of warrants to be issued over class B shares of the Company; the new class B shares shall be issued at nominal value and without an issue premium and paid up by a contribution in cash.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Preferential subscription right. Any share of the Company to be subscribed for in cash or in kind shall be offered on a preference basis to the existing shareholders in the proportion of the share capital of the Company represented by their shares.

At any general meeting convened for the purpose of the suppression or the limitation of the preferential right to subscribe at an increase in share capital, resolutions shall be adopted by unanimity of the Shareholders in each class of shares of the Company representing together 100% of the share capital of the Company.

Art. 9 . Ownership of shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10 . Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

In presence of registered shares, a register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the date of such transfers.

Art. 11. Transfer of shares.

11.1. Other than Permitted Transfers, no Shareholder shall sell, transfer, mortgage, charge, encumber or otherwise dispose of any Share of the Company or any interest therein at any time before 3 (three) years from the date of the publication of the present deed and thereafter he may only do so in accordance with the provisions of this clause.

Permitted Transfers means transfers by a Shareholder of his shares to (a) any of his privileged relations, being composed of the spouse, civil partner, widow or widower of a Shareholder and the Shareholder's children and grandchildren (including step and adopted children), and step and adopted children of the Shareholder's children, (b) Family Trusts (or the trustees of those Family Trusts) (c) and all companies having capital divided into shares in which the Shareholder has a majority (more than 50%) of the shareholding or the voting rights.

11.2. In the event that a Shareholder wishes to transfer his shares to any other person the Shareholder (the "Seller") shall first make a written offer (the "Seller's Offer") to the Company and all of the other Shareholders stating his wish to make such a transfer, the name and address of the proposed transferee, the number of Shares offered (the "Offered Shares"), the consideration per share to be paid by the proposed transferee and the terms of payment. The Seller's Offer shall be of no effect unless the consideration is given and expressed in cash;

11.3. the Company will have the first option to purchase the shares in total from the Seller but if the Company waives its option to purchase the Seller's shares or if the notice period of Sub-Clause 11.5.1 has expired without a Buyer's Notice being issued by the Company, then one or more of the other Shareholders of the Company acting as a group may take up the Seller's Offer in total on the same terms and in quantities proportional to their relative existing shareholdings unless otherwise agreed between them;

11.4.the Company or the Shareholders as determined in Sub-Clause 11.3 as being entitled to take up the Seller's Offer (the "Buyer") may elect to purchase the shares either at the price specified in the Seller's Offer or at a price established by an independent auditor mutually agreed between the two parties provided that:

11.4.1.the Buyer agrees to purchase all of the shares in the Seller's Offer, and

11.4.2.in the event that the Buyer opts for a valuation by an independent auditor and an independent auditor cannot be agreed between the parties, then one will be nominated for the purpose of valuation by the Institut des Réviseurs d'Entreprises in Luxembourg. If a valuation is requested from an independent auditor, then such valuation must be provided within 30 (thirty) days or the Seller's Offer price will apply.

11.5. the Buyer (if it wishes to exercise its option under Sub-Clause 11.3) shall:

11.5.1.within 14 (fourteen) days after the receipt (or deemed receipt) of the Seller's Offer give written notice (the "Buyer's Notice") to all of the Shareholders which notice shall state that the Buyer elects to exercise his option in accordance with Sub-Clause 11.3 and either:

- a) that it accepts the consideration per share and the terms specified in the Seller's Offer; or
- b) it wishes to request an auditor to value the Offered Shares and in such a case, it accepts the consideration per share in accordance with the report of the independent auditor;

11.5.2.agree that if it opts for an auditor valuation then the valuation of the independent auditor shall be binding as to the share price to be paid to the Seller.

11.6.the Buyer may not withdraw the Buyer's Notice except by agreement with the Seller but the Seller may withdraw the Seller's Offer at any time prior to the actual payment for or transfer of the shares, whichever occurs first, provided that if the Buyer has opted for an independent valuation of the shares then the Seller will accept the full costs of the auditor valuation exercise;

11.7.If the Seller's Offer is duly given and not withdrawn but none or not all of the Offered Shares are taken up by a Buyer, the Seller shall be free within a period of 60 (sixty) days following the expiry of a period of 20 (twenty) days commencing on the date of the Seller's Offer to transfer all of the Offered Shares but only for the consideration per share and upon the terms set forth in the Seller's Offer and only to the transferee named in it and only if such transfer is bona fide and if the proposed transferee has executed a deed of adherence to the Shareholders' Agreement concluded between the shareholders of the Company as of October 04th, 2011 whereby the proposed transferee agrees to be bound by all the applicable provisions of the Shareholders' Agreement as if he were a party hereto.

11.8.The provisions of Sub-clause 11.1 to 11.7 inclusive shall not apply where any Shareholder sells, transfers, mortgages, charges, encumbers or otherwise disposes of any Share of the Company or any interest therein to a transferee who has been approved by the other Shareholders representing together a 75% majority of the share capital of the Company by written agreement in advance, such agreement not to be unreasonably withheld.

11.9.In circumstances where Sub-clause 11.8 applies, such Shareholder as is referred to in that Sub-clause may transfer his Shares to any other person provided that:

11.9.1.the transfer is made in accordance with the provisions of this article;

11.9.2.the Shareholder shall first give a written notice (the "Seller's Notice") to all of the other Shareholders stating his wish to make such a transfer and the name and address of the proposed transferee; and

11.9.3.the proposed transferee has executed a deed of adherence to the Shareholders' Agreement concluded between the shareholders of the Company as of October 04th, 2011 whereby the proposed transferee agrees to be bound by all the applicable provisions of the Shareholders' Agreement as if he were a party hereto.

Art. 12. Composition of the Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

By exception, the decisions of the Board of Directors related to the following Reserved Matters require for their validity the prior approval by the Shareholders representing together a 75% majority of the share capital of the Company by a general meeting:

- (i) the change of the nature or scope of the business of the Company or undertake any business other than that of the Business, defined as the undertaking of the development, production and sale of emulsion fuel products and technology

and such other business as may be determined from time to time by the Board of Directors in accordance with this clause;

(ii) other than in the normal course of business, the transfer or otherwise dispose of or procure such transfer or disposition of the whole or any substantial part of the assets or undertaking of the Company whether by one transaction or a series of transactions;

(iii) the acquisition or disposal of any shares, debentures, debenture stock or other securities in any other company;

(iv) the allowance that the aggregate of the amounts borrowed and raised by the Company in any one financial year exceeds £2,000,000 (two million pounds sterling).

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The secretary is authorized to sign on behalf of all the board members present or represented the minutes of a meeting of the Board of Directors, except in case of a meeting held by written decisions.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 16. Management fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 17. Conflicts of interest. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 18. Liability of the director(s). The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 19. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 20. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 21. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of May at 11.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

All votes of the Shareholders shall be determined by a show of hands of those Shareholders present and entitled to vote on the resolution, unless a poll vote is requested. A poll vote may be demanded by (i) the chairman of the shareholders' meeting (ii) or at least two Shareholders entitled to vote on the resolution (iii) or Shareholders holding not less than one tenth of the issued share capital carrying rights to vote on all or substantially all Shareholder resolutions.

Without prejudice to the specific rules of quorum and majority applicable to the general meetings convened for the purpose of the Transfer of Shares and the Reserved Matters related to the powers of the Board of Directors, at any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by unanimity of the Shareholders representing together 100% of the share capital of the Company.

If such quorum and majority are not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted with a quorum of at least half (1/2) of the share capital and a majority representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

By exception to the foregoing, the dissolution of the Company may be decided by the Shareholders representing together a 75% majority of the share capital of the Company.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) (“the Legal Reserve”).

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, as the case may be with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors will verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in the present articles and in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse numerous order (i.e. first Class A10 Shares and Class B10 Shares, then if no Class A10 Shares and Class B10 Shares are in existence, Class A9 Shares and Class B9 Shares and in such continuation until only Class A1 Shares and Class B1 Shares are in existence).

Art. 27. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28 . Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Art. 29. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 26 of the Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) – (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Sixteenth resolution

The General Meeting resolved to appoint as directors of the Company with effect as of today and until the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2017, unless otherwise decided by a shareholders' meeting:

- Mr George William Howe, company director, with address at 5 Leicester Court, 24 Clevedon Road, Twickenham TW1 2TB (United Kingdom);
 - Mr Dirk Cornelis Van Meurs, company director, with address at 70, Goldsworth Road, Woking, GB-GU21 6LQ Surrey (United Kingdom);
 - Mr Jan Arie Dekker, company director, with address at NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (Netherlands).
- Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 3.500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing persons the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

French version

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Archontiko S.A.», une société anonyme ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le premier juillet 2011 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2154 du 14 septembre 2011 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires ont été dûment convoqués.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Agenda

1. Modification de la dénomination de la Société en Ecomulsion Holdings S.A.;
2. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 1,-eur par action à 0,1-eur par action par augmentation du nombre d'actions représentant le capital social de la Société de 31.000 actions à 310.000 actions et conséquente émission de 279.000 nouvelles actions, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à remettre aux actionnaires selon le prorata de leur participation dans la Société;
3. Création d'une classe d'actions B de la Société et respective désignation de toutes les actions existantes en actions de classe A; les actions de classe B ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe A;
4. Création de 10 sous-classes de la classe d'actions A et de 10 sous-classes de la classe d'actions B; les actuelles 310.000 actions de classe A d'une valeur nominale de 0,1-eur par action sont également réparties dans chaque sous-classe de la classe d'actions A;
5. Modification des droits attachés aux actions de la Société relatifs au rachat et à l'annulation d'actions propres, l'affectation des bénéfices et la distribution du produit de liquidation;
6. Limitation au transfert des actions de la Société et droit de préemption;
7. Modification des pouvoirs du Conseil d'Administration;
8. Modification des conditions de quorum et de majorité relatives aux assemblées des actionnaires de la Société;
9. Insertion dans les statuts de la Société d'un droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'augmentations de capital de la Société;
10. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 4.227,-eur pour le porter de son montant actuel de 31.000,-eur au montant 35.227,-eur par l'émission de 42.270 nouvelles actions de classe B, également réparties dans chaque sous-classe de la classe d'actions B d'une valeur nominale de 0,1-eur par action et un montant total de prime d'émission de 1.740.204,-eur, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en numéraire;
11. Renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription relatif à l'augmentation de capital;
12. Souscription par Spirit of Adventure S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) des 42.270 nouvelles actions de classe B de la Société et libération par un apport en numéraire;
13. Création d'un capital autorisé de la Société d'un montant de 92.046,-eur;
14. Autorisation au Conseil d'Administration pour une période de cinq ans (i) d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs émissions exclusivement comme suit: (a) d'un montant de 50.000,-eur pour la souscription d'actions de classe A de la Société; les nouvelles actions de classe A seront à l'initiative du Conseil d'Administration émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration (b) d'un montant de 6.819,-eur pour l'exercice de warrants à émettre sur les actions de classe B de la Société; les nouvelles actions de classe B seront émises à la valeur nominale et sans prime d'émission et libérées par apport en numéraire (ii) et de procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre;
15. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;
16. Nomination de M. George William Howe, M. Dirk Cornelis Van Meurs et M. Jan Arie Dekker aux fonctions d'administrateurs de la Société;
17. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier la dénomination de la Société en Ecomulsion Holdings S.A.

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société a comme dénomination «Ecomulsion Holdings S.A.» »

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de réduire la valeur nominale des actions de la Société de 1,-eur par action à 0,1-eur par action par augmentation du nombre d'actions représentant le capital social de la Société de 31.000 actions à 310.000 actions et conséquente émission de 279.000 nouvelles actions, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à remettre aux actionnaires selon le prorata de leur participation dans la Société.

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.000,-eur représenté par 310.000 actions d'une valeur nominale de 0,1-eur par action.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de créer une classe d'actions B de la Société et respectivement de désigner toutes les actions existantes en actions de classe A; les actions de classe B ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe A.

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.000,-eur représenté par 310.000 actions de classe A et 0 action de classe B, ayant une valeur nominale de 0,1-eur par action et les droits et obligations prévus par les Statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de créer 10 sous-classes de la classe d'actions A et 10 sous-classes de la classe d'actions B; les actuelles 310.000 actions de classe A d'une valeur nominale de 0,1-eur par action sont également réparties dans chaque sous-classe de la classe d'actions A.

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.000,-eur représenté par 310.000 actions de classe A et 0 action de classe B, ayant une valeur nominale de 0,1-eur par action et les droits et obligations prévus par les Statuts et réparties en 10 sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10 de la manière suivante:

- 31.000 actions de classe A1 ("les Actions de Classe A1"); 0 action de classe B1 ("les Actions de Classe B1");
- 31.000 actions de classe A2 ("les Actions de Classe A2"); 0 action de classe B2 ("les Actions de Classe B2");
- 31.000 actions de classe A3 ("les Actions de Classe A3"); 0 action de classe B3 ("les Actions de Classe B3");
- 31.000 actions de classe A4 ("les Actions de Classe A4"); 0 action de classe B4 ("les Actions de Classe B4");
- 31.000 actions de classe A5 ("les Actions de Classe A5"); 0 action de classe B5 ("les Actions de Classe B5");
- 31.000 actions de classe A6 ("les Actions de Classe A6"); 0 action de classe B6 ("les Actions de Classe B6");
- 31.000 actions de classe A7 ("les Actions de Classe A7"); 0 action de classe B7 ("les Actions de Classe B7");
- 31.000 actions de classe A8 ("les Actions de Classe A8"); 0 action de classe B8 ("les Actions de Classe B8");
- 31.000 actions de classe A9 ("les Actions de Classe A9"); 0 action de classe B9 ("les Actions de Classe B9");
- 31.000 actions de classe A10 ("les Actions de Classe A10"); 0 action de classe B10 ("les Actions de Classe B10").»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier les droits attachés aux actions de la Société relatifs (i) au rachat et à l'annulation d'actions propres dans l'ordre numérique inversé de rachat et d'annulation des classes d'actions (en commençant par A10 et B10), (ii) l'affectation des bénéfices dans l'ordre numérique inversé de distribution des classes d'actions (i.e en premier les actions de classe A10 et les actions de classe B10, puis si aucune action de classe A10 et de classe B10 existe, les actions de classe A9 et les actions de classe B9 et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions de classe A1 et de classe B1 existantes), (iii) et la distribution du produit de liquidation en conformité avec les ci-avant décrites nouvelles règles applicables à l'affectation des bénéfices.

Suite à la résolution qui précède, l'article 6, l'article 25 et l'article 26 en entier ont été modifiés et un nouvel article 28 a été inséré dans les statuts de la Société, lesquels ont dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.000,-eur représenté par 310.000 actions de classe A et 0 actions de classe B, ayant une valeur nominale de 0,1-eur par action et les droits et obligations prévus par les Statuts et réparties en 10 sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10 de la manière suivante:

- 31.000 actions de classe A1 ("les Actions de Classe A1"); 0 action de classe B1 ("les Actions de Classe B1");
- 31.000 actions de classe A2 ("les Actions de Classe A2"); 0 action de classe B2 ("les Actions de Classe B2");
- 31.000 actions de classe A3 ("les Actions de Classe A3"); 0 action de classe B3 ("les Actions de Classe B3");

- 31.000 actions de classe A4 ("les Actions de Classe A4"); 0 action de classe B4 ("les Actions de Classe B4");
- 31.000 actions de classe A5 ("les Actions de Classe A5"); 0 action de classe B5 ("les Actions de Classe B5");
- 31.000 actions de classe A6 ("les Actions de Classe A6"); 0 action de classe B6 ("les Actions de Classe B6");
- 31.000 actions de classe A7 ("les Actions de Classe A7"); 0 action de classe B7 ("les Actions de Classe B7");
- 31.000 actions de classe A8 ("les Actions de Classe A8"); 0 action de classe B8 ("les Actions de Classe B8");
- 31.000 actions de classe A9 ("les Actions de Classe A9"); 0 action de classe B9 ("les Actions de Classe B9");
- 31.000 actions de classe A10 ("les Actions de Classe A10"); 0 action de classe B10 ("les Actions de Classe B10").

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les actions de classe A et les actions de classe B (y compris les respectives sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10) seront définies ci-après les «Classes d'Actions» et individuellement une «Classe d'Actions»; et ensemble toutes les parts sociales des Classes d'Actions seront définies les «Actions» et individuellement une «Action».

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de des propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Actions, voire d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Actions émises dans la (les) Classe (s) d'Actions, de tels rachats et annulations de Classe(s) d'Actions devront être réalisés dans l'ordre numérique inversé des Classes d'Actions (en commençant par A10 et B10).

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe d'Actions en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs de Actions de la ou des classes rachetées et annulées concernées auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre de Actions qu'ils détiennent dans la classe de Action rachetées et annulées (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration) et les détenteurs d'Actions de la Action rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action dans la Classe ou les Classes concernées détenue(s) par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à racheter ou annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes A10, A9, A8, A7, A6, A5, A4, A3, A2 et A1 ainsi que B10, B9, B8, B7, B6, B5, B4, B3, B2 et B1 sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Actions de la ou des Classes de Actions concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Le Conseil d'Administration peut décider de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des présents statuts et en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le Conseil d'Administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

En cas de déclaration de dividende, le montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe d'Actions dans l'ordre numérique inversé (i.e en premier les actions de classe A10 et les actions de classe B10, puis si aucune action de classe A10 et de classe B10 existe, les actions de classe A9 et les actions de classe B9 et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions de classe A1 et de classe B1 existantes).

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s) en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28. Définitions.

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé aura droit à une distribution de dividendes conformément à l'article 25 des statuts, augmenté de (i) toutes prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relative à la Classe d'Actions Sociales devant être annulée mais réduit par (i) de toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve(s) en vertu des Lois ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents de sorte que: $MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$ Pour lequel: MD= Montant Disponible BN= bénéfices nets (en ce compris les bénéfices reportés) PE= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC= montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions devant être annulée P= pertes (incluant les pertes reportées) RL= montant à placer en réserve(s) en vertu des Lois ou des Statuts
Comptes Intérimaires	Signifie les Compte Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire concernée
Date Comptable Intérimaire	Signifie la date ne pouvant être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de restreindre la libre cessibilité des actions de la Société comme suit: (i) pendant une période de trois ans à partir du jour de la publication du présent acte, interdire toute cession ou transaction assimilée autre qu'une Cession Autorisée (ii) à l'expiration de cette période, soumettre toute cession ou transaction assimilée en faveur d'un cessionnaire qui n'est pas actionnaire, un premier droit de préemption au profit de la société et à un droit de préemption subsidiaire au profit des autres actionnaires sauf en cas d'accord préalable d'actionnaires existants représentant ensemble au moins 75% du capital de la Société.

Une Cession Autorisée est une cession de ses actions par un actionnaire à (a) l'une quelconque de ses relations privilégiées, comprenant l'épouse, le partenaire, le veuf ou la veuve d'un actionnaire ainsi que les enfants et les petits enfants d'un actionnaire (incluant les enfants adoptés et les beaux-enfants) et les beaux-enfants et enfants adoptés des enfants de l'actionnaire, (b) des trusts familiaux (ou des trustees de ces trusts familiaux) (c) toutes les sociétés ayant leur capital divisé en actions et dans lesquelles l'actionnaire détient une majorité (plus de 50%) des actions ou des droits de vote.

Suite à la résolution qui précède, un nouvel article entre les actuels articles 9 et 10 a été inséré dans les statuts de la Société, lequel a la teneur suivante:

« **Art. 10. Cession d'actions.**

10.1. Hormis les Cessions Autorisées, aucun actionnaire ne pourra céder, transférer, hypothéquer, gager, grever ou autrement disposer de ses actions dans la Société ou de tout droit y relatif pendant une période de trois ans à partir de la date de la publication du présent acte. A l'expiration de cette période de trois ans, il pourra céder ses actions uniquement conformément aux dispositions du présent article.

Une Cession Autorisée est une cession de ses actions par un actionnaire à (a) l'une quelconque de ses relations privilégiées, comprenant l'épouse, le partenaire, le veuf ou la veuve d'un actionnaire ainsi que les enfants et les petits enfants d'un actionnaire (incluant les enfants adoptés et les beaux-enfants) et les beaux-enfants et enfants adoptés des enfants de l'actionnaire, (b) des trusts familiaux (ou des trustees de ces trusts familiaux) (c) toutes les sociétés ayant leur capital divisé en actions et dans lesquelles l'actionnaire détient une majorité (plus de 50%) des actions ou des droits de vote.

10.2. Dans l'hypothèse où un actionnaire désire céder ses actions à toute autre personne, l'actionnaire (le «Cédant») devra préalablement soumettre une offre par écrit («l'offre du Cédant») à la Société et à tous les autres actionnaires dans laquelle il déclare son intention de procéder à une cession d'actions, indiquer le nom et l'adresse de la personne proposée en tant que cessionnaire, le nombre d'actions offertes (les «Actions offertes»), le prix par action à payer par le cessionnaire proposé ainsi que les termes et conditions de paiement. L'offre du Cédant ne sera valable que si le prix est exprimé en numéraire.

10.3. La Société disposera d'un premier droit de préemption afin d'acquérir la totalité des Actions offertes du Cédant. Si la Société n'exerce pas son droit de préemption pour l'acquisition des Actions offertes par le Cédant ou si la période de notification prévue à l'article 10.5.1 a expiré sans qu'une notification de l'Acquéreur n'ait été émise par la Société, un ou plusieurs autres actionnaires de la Société agissant ensemble peuvent exercer leur droit de préemption sur la totalité des Actions offertes dans les mêmes termes et conditions et chacun pour un nombre d'actions proportionnel à sa participation dans le capital de la Société et sauf accord différent entre eux.

10.4. La Société ou les actionnaires tels que déterminés à l'article 10.3 qui seront en droit d'exercer le droit de préemption sur l'offre du Cédant («l'Acquéreur») pourront décider d'acquérir les Actions offertes soit au prix spécifié dans l'offre du Cédant soit à un prix déterminé par un réviseur d'entreprises agréé désigné d'un commun accord entre les deux parties à condition que:

10.4.1. L'Acquéreur accepte d'acquérir toutes les actions contenues dans l'offre du Cédant, et

10.4.2. Dans l'hypothèse où l'Acquéreur opte pour une détermination du prix par un réviseur d'entreprises agréé et que les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la désignation de ce dernier, il sera désigné par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises à Luxembourg. Dans l'hypothèse où la détermination du prix relève d'un réviseur d'entreprises agréé, cette détermination du prix devra être disponible endéans les 30 jours, à défaut de quoi le prix figurant dans l'offre du Cédant sera applicable.

10.5. L'Acquéreur, dans l'hypothèse où il désire exercer son option conformément aux dispositions de l'article 10.3, devra:

10.5.1 Endéans les 14 (quatorze) jours suivants la réception (ou la réception réputée) de l'offre du Cédant, notifier par écrit («la notification de l'Acquéreur») à tous les autres actionnaires, qu'il a décidé d'exercer son option conformément aux dispositions de l'article 10.3 et déclarer:

- a) soit qu'il accepte le prix par action et les termes et conditions spécifiés dans l'offre du Cédant; soit
- b) qu'il désire requérir à la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé chargé de déterminer le prix des actions offertes et dans ce cas qu'il accepte le prix par action qui sera déterminé dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé désigné.

10.5.2 Dans l'hypothèse où il opte pour la détermination du prix par un réviseur d'entreprises agréé, l'Acquéreur devra marquer son accord sur le fait que le prix ainsi déterminé aura force obligatoire et constituera le prix à payer au Cédant.

10.6. L'Acquéreur ne pourra pas retirer la notification de l'Acquéreur sauf en cas d'accord avec le Cédant mais le Cédant pourra retirer l'offre du Cédant à tout moment précédant le paiement ou le transfert des actions, selon l'événement qui interviendra en premier lieu, à condition que, dans le cas où l'Acquéreur a opté pour une détermination du prix par un réviseur d'entreprises agréé, le Cédant accepte le règlement de l'évaluation ainsi faite.

10.7. Si l'offre du Cédant est valablement notifiée, qu'elle n'est pas retirée et que la totalité ou une partie des actions offertes ne sont pas reprises par un Acquéreur, le Cédant sera libre, pendant une période de 60 (soixante) jours suivant l'expiration d'une période de 20 (vingt) jours commençant à la date de l'offre du Cédant, de céder les Actions offertes au cessionnaire dénommé dans l'offre, à un prix par action et selon les termes et conditions figurant dans l'offre du Cédant et uniquement si ce transfert est effectué de bonne foi et que le cessionnaire proposé ait exécuté un acte d'adhésion à la convention d'actionnaires conclue entre les actionnaires de la société en date du 4 octobre 2011 et aux termes de laquelle le cessionnaire proposé accepte d'être tenu par toutes les dispositions de la convention d'actionnaires comme s'il en faisait partie intégrante.

10.8. Les dispositions des articles 10.1 à 10.7 inclus ne s'appliquent pas lorsqu'un actionnaire cède, transfère, hypothèque, gage, grève ou dispose de toute autre manière de ses actions de la Société ou de tout droit y relatif à un cessionnaire ayant été approuvé dans un accord préalable par les autres actionnaires représentant ensemble 75% du capital social de la société, un tel accord ne pouvant être refusé sous motif légitime.

10.9. Lorsque l'article 10.8 s'applique, cet actionnaire tel qu'il est déterminé dans cet article peut transférer ses actions à toute autre personne à condition que:

10.9.1 le transfert soit effectué en accord avec les dispositions du présent article;

10.9.2 l'actionnaire ait préalablement notifié (la notification du Cédant) à tous les autres actionnaires son intention de procéder à cette cession en précisant le nom et l'adresse du cessionnaire proposé; et

10.9.3 le cessionnaire proposé ait exécuté un acte d'adhésion à la convention d'actionnaires conclue entre les actionnaires de la société en date du 4 octobre 2011 et aux termes de laquelle le cessionnaire proposé accepte d'être tenu par toutes les dispositions de la convention d'actionnaires comme s'il en faisait partie intégrante.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier les pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société en ce qui concerne les Matières Réservées pour lesquelles les décisions du Conseil d'Administration requièrent pour leur validité une approbation préalable par les actionnaires représentant ensemble une majorité de 75% du capital social de la Société.

Les Matières Réservées signifient (a) les modifications dans la nature ou l'étendue des activités de la société ou l'extension à des activités autres que celles comprises dans les activités de la société. Les activités de la société sont définies comme étant le développement, la production et la vente de carburant d'émulsion et de leur technologie et de toutes autres activités qui pourraient être définies en temps qu'il appartiendra par le conseil d'administration conformément à l'accord préalable donné par les actionnaires (b) sauf dans le cours normal des activités de la société, le transfert ou tout acte de disposition ou l'obtention d'un consentement au transfert ou à tout autre acte de disposition de tout ou d'une partie substantielle des actifs ou des activités de la Société soit en une seule transaction soit en plusieurs transactions, (c) l'acquisition ou la cession d'actions, obligations ou autres actifs financiers dans toute autre société, (d) et toute allocation de fonds dont le montant global des sommes empruntées par la Société dans un même exercice excède £ 2.000.000.

Suite à la résolution qui précède, l'article 11 en entier des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Par exception, les décisions du Conseil d'Administration relatives aux suivantes Matières Réservées requièrent pour leur validité une approbation préalable par les actionnaires représentant ensemble une majorité de 75% du capital social de la Société:

(i) les modifications dans la nature ou l'étendue des activités de la société ou l'extension à des activités autres que celles comprises dans les activités de la société. Les activités de la société sont définies comme étant le développement, la production et la vente de carburant d'émulsion et de leur technologie et de toutes autres activités qui pourraient être définies en temps qu'il appartiendra par le conseil d'administration conformément à l'accord préalable donné par les actionnaires;

(ii) sauf dans le cours normal des activités de la société, le transfert ou tout acte de disposition ou l'obtention d'un consentement au transfert ou à tout autre acte de disposition de tout ou d'une partie substantielle des actifs ou des activités de la Société soit en une seule transaction soit en plusieurs transactions;

(iii) l'acquisition ou la cession d'actions, obligations ou autres actifs financiers dans toute autre société;

(iv) toute allocation de fonds dont le montant global des sommes empruntées par la Société dans un même exercice excède £ 2.000.000.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.»

Huitième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier les conditions de quorum et de majorité relatives aux assemblées des actionnaires de la Société, de sorte que (i) lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à l'unanimité des actionnaires représentant ensemble 100% du capital social de la Société (ii) et si ces conditions de quorum et de majorité ne sont pas atteintes, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées avec un quorum d'au moins la moitié (1/2) du capital social et une majorité représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Suite à la résolution qui précède, l'article 21 en entier des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Ce ou ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Tous les votes des actionnaires seront émis à main levée des actionnaires présents et ayant le droit de voter sur les résolutions à l'ordre du jour à moins qu'un vote secret ne soit requis. Un vote secret peut être demandé par (i) le président de l'assemblée (ii) ou par deux actionnaires ayant le droit de voter (iii) ou par des actionnaires détenant ensemble au moins 10% du capital souscrit de la société et ayant le droit de voter sur toutes les résolutions à l'ordre du jour.

Sans préjudice des conditions spécifiques de quorum et de majorités applicables aux assemblée générale convoquée en vue d'une Cession d'actions ou des Matières Réservées relatives aux pouvoirs du Conseil d'Administration, lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à l'unanimité des actionnaires représentant ensemble 100% du capital social de la Société.

Si ces conditions de quorum et de majorité ne sont pas atteintes, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées avec quorum d'au moins la moitié (1/2) du capital social et une majorité représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Par exception à ce qui précède, la dissolution de la Société peut être décidée par les actionnaires représentant ensemble une majorité de 75% du capital social de la Société.»

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'insérer dans les Statuts de la Société un droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'augmentations de capital de la Société, de sorte que de toutes les actions de la Société à souscrire en numéraire ou en nature devront être offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

Suite à la résolution qui précède, un nouvel article a été inséré entre les actuels articles 7 et 8 des statuts de la Société, lequel a la teneur suivante:

« **Art. 8. Droit préférentiel de souscription.** Toutes les actions de la Société à souscrire en numéraire ou en nature devront être offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoqués et dont l'objet consiste à supprimer ou limiter ce droit de préférence lors d'une augmentation de capital, les résolutions devront être adoptées à l'unanimité des actionnaires dans chaque catégorie d'actions de la Société et représentant ensemble 100% du capital social de la Société.»

Dixième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 4.227,-eur pour le porter de son montant actuel de 31.000,-eur au montant 35.227,-eur par l'émission de 42.270 nouvelles actions de classe B, également réparties dans chaque sous-classe de la classe d'actions B d'une valeur nominale de 0,1-eur par action et un montant total de prime d'émission de 1.740.204,-eur, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, par un apport en numéraire.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale a pris acte et accepté la renonciation des actionnaires de la Société à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'augmentation de capital.

Douzième résolution

Les 42.270 nouvelles actions de classe B de la Société d'une valeur nominale de 0,1-eur par action et d'une prime d'émission totale 1.740.204,-eur ont été souscrites et entièrement libérées par Spirit of Adventure S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) par un apport en numéraire.

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 1.744.431,-eur est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé "ne varietur" par les mandataires du souscripteur, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte.

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 35.227,-eur représenté par 310.000 actions de classe A et 42.270 actions de classe B, ayant une valeur nominale de 0,1-eur par action et les droits et obligations prévus par les Statuts et réparties en 10 sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10 de la manière suivante:

- 31.000 actions de classe A1 ("les Actions de Classe A1"); 4.227 actions de classe B1 ("les Actions de Classe B1");
- 31.000 actions de classe A2 ("les Actions de Classe A2"); 4.227 actions de classe B2 ("les Actions de Classe B2");
- 31.000 actions de classe A3 ("les Actions de Classe A3"); 4.227 actions de classe B3 ("les Actions de Classe B3");
- 31.000 actions de classe A4 ("les Actions de Classe A4"); 4.227 actions de classe B4 ("les Actions de Classe B4");
- 31.000 actions de classe A5 ("les Actions de Classe A5"); 4.227 actions de classe B5 ("les Actions de Classe B5");
- 31.000 actions de classe A6 ("les Actions de Classe A6"); 4.227 actions de classe B6 ("les Actions de Classe B6");
- 31.000 actions de classe A7 ("les Actions de Classe A7"); 4.227 actions de classe B7 ("les Actions de Classe B7");
- 31.000 actions de classe A8 ("les Actions de Classe A8"); 4.227 actions de classe B8 ("les Actions de Classe B8");
- 31.000 actions de classe A9 ("les Actions de Classe A9"); 4.227 actions de classe B9 ("les Actions de Classe B9");
- 31.000 actions de classe A10 ("les Actions de Classe A10"); 4.227 actions de classe B10 ("les Actions de Classe B10").»

Treizième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pouvoir à Maître Charles Duro prénommé en sa qualité de membre du conseil d'administration de la Société de procéder individuellement au nom des actionnaires et pour le compte de la Société aux inscriptions et formalités nécessaires ou considérées comme utiles pour l'inscription dans le registre des actionnaires de la Société de la nouvelle représentation du capital social de la Société résultante des décisions ci-avant prises.

Quatorzième résolution

Après une revue attentive du rapport du conseil d'administration établis par référence à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), l'Assemblée Générale a décidé la création d'un capital autorisé de la Société d'un montant de 92.046,-eur comme suit:

Le capital autorisé de la Société est fixé à 92.046,-eur représenté par 920.460 actions divisées en 810.000 actions de classe A et 110.460 actions de classe B, ayant une valeur nominale de 0,1-eur par action et les droits et obligations prévus par les Statuts et réparties en 10 sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10 de la manière suivante:

- 81.000 actions de classe A1 ("les Actions de Classe A1"); 11.046 actions de classe B1 ("les Actions de Classe B1");
- 81.000 actions de classe A2 ("les Actions de Classe A2"); 11.046 actions de classe B2 ("les Actions de Classe B2");
- 81.000 actions de classe A3 ("les Actions de Classe A3"); 11.046 actions de classe B3 ("les Actions de Classe B3");
- 81.000 actions de classe A4 ("les Actions de Classe A4"); 11.046 actions de classe B4 ("les Actions de Classe B4");
- 81.000 actions de classe A5 ("les Actions de Classe A5"); 11.046 actions de classe B5 ("les Actions de Classe B5");
- 81.000 actions de classe A6 ("les Actions de Classe A6"); 11.046 actions de classe B6 ("les Actions de Classe B6");
- 81.000 actions de classe A7 ("les Actions de Classe A7"); 11.046 actions de classe B7 ("les Actions de Classe B7");
- 81.000 actions de classe A8 ("les Actions de Classe A8"); 11.046 actions de classe B8 ("les Actions de Classe B8");
- 81.000 actions de classe A9 ("les Actions de Classe A9"); 11.046 actions de classe B9 ("les Actions de Classe B9");
- 81.000 actions de classe A10 ("les Actions de Classe A10"); 11.046 actions de classe B10 ("les Actions de Classe B10").

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement comme suit:

(i) d'un montant de 50.000,-eur pour la souscription d'actions de classe A de la Société; les nouvelles actions de classe A seront à l'initiative du Conseil d'Administration émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration; et

(ii) d'un montant de 6.819,-eur pour l'exercice de warrants à émettre sur les actions de classe B de la Société; les nouvelles actions de classe B seront émises à la valeur nominale et sans prime d'émission et libérées par apport en numéraire.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 en entier des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social et Capital autorisé.

6.1. Capital social

Le capital social souscrit de la Société est fixé à 35.227,-eur représenté par 310.000 actions de classe A et 42.270 actions de classe B, ayant une valeur nominale de 0,1-eur par action et les droits et obligations prévus par les Statuts et réparties en 10 sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10 de la manière suivante:

- 31.000 actions de classe A1 ("les Actions de Classe A1"); 4.227 actions de classe B1 ("les Actions de Classe B1");
- 31.000 actions de classe A2 ("les Actions de Classe A2"); 4.227 actions de classe B2 ("les Actions de Classe B2");
- 31.000 actions de classe A3 ("les Actions de Classe A3"); 4.227 actions de classe B3 ("les Actions de Classe B3");
- 31.000 actions de classe A4 ("les Actions de Classe A4"); 4.227 actions de classe B4 ("les Actions de Classe B4");
- 31.000 actions de classe A5 ("les Actions de Classe A5"); 4.227 actions de classe B5 ("les Actions de Classe B5");
- 31.000 actions de classe A6 ("les Actions de Classe A6"); 4.227 actions de classe B6 ("les Actions de Classe B6");
- 31.000 actions de classe A7 ("les Actions de Classe A7"); 4.227 actions de classe B7 ("les Actions de Classe B7");
- 31.000 actions de classe A8 ("les Actions de Classe A8"); 4.227 actions de classe B8 ("les Actions de Classe B8");
- 31.000 actions de classe A9 ("les Actions de Classe A9"); 4.227 actions de classe B9 ("les Actions de Classe B9");
- 31.000 actions de classe A10 ("les Actions de Classe A10"); 4.227 actions de classe B10 ("les Actions de Classe B10").

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les actions de classe A et les actions de classe B (y compris les respectives sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10) seront définies ci-après les «Classes d'Actions» et individuellement une «Classe d'Actions»; et ensemble toutes les parts sociales des Classes d'Actions seront définies les «Actions» et individuellement une «Action».

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de des propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Actions, voire d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Actions émises dans la (les) Classe (s) d'Actions, de tels rachats et annulations de Classe(s) d'Actions devront être réalisés dans l'ordre numérique inversé des Classes d'Actions (en commençant par A10 et B10).

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe d'Actions en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs de Actions de la ou des classes rachetées et annulées concernées auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre de Actions qu'ils détiennent dans la classe de Action rachetées et annulées (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration) et les détenteurs d'Actions de la Action rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action dans la Classe ou les Classes concernées détenue(s) par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à racheter ou annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes A10, A9, A8, A7, A6, A5, A4, A3, A2 et A1 ainsi que B10, B9, B8, B7, B6, B5, B4, B3, B2 et B1 sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Actions de la ou des Classes de Actions concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

6.2. Capital autorisé

Le capital autorisé de la Société est fixé à 92.046,-eur représenté par 920.460 actions divisées en 810.000 actions de classe A et 110.460 actions de classe B, ayant une valeur nominale de 0,1-eur par action et les droits et obligations prévus par les Statuts et réparties en 10 sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10 de la manière suivante:

- 81.000 actions de classe A1 ("les Actions de Classe A1"); 11.046 actions de classe B1 ("les Actions de Classe B1");
- 81.000 actions de classe A2 ("les Actions de Classe A2"); 11.046 actions de classe B2 ("les Actions de Classe B2");
- 81.000 actions de classe A3 ("les Actions de Classe A3"); 11.046 actions de classe B3 ("les Actions de Classe B3");
- 81.000 actions de classe A4 ("les Actions de Classe A4"); 11.046 actions de classe B4 ("les Actions de Classe B4");
- 81.000 actions de classe A5 ("les Actions de Classe A5"); 11.046 actions de classe B5 ("les Actions de Classe B5");
- 81.000 actions de classe A6 ("les Actions de Classe A6"); 11.046 actions de classe B6 ("les Actions de Classe B6");
- 81.000 actions de classe A7 ("les Actions de Classe A7"); 11.046 actions de classe B7 ("les Actions de Classe B7");
- 81.000 actions de classe A8 ("les Actions de Classe A8"); 11.046 actions de classe B8 ("les Actions de Classe B8");
- 81.000 actions de classe A9 ("les Actions de Classe A9"); 11.046 actions de classe B9 ("les Actions de Classe B9");

- 81.000 actions de classe A10 ("les Actions de Classe A10"); 11.046 actions de classe B10 ("les Actions de Classe B10").

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement comme suit:

(i) d'un montant de 50.000,-eur pour la souscription d'actions de classe A de la Société; les nouvelles actions de classe A seront à l'initiative du Conseil d'Administration émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration; et

(ii) d'un montant de 6.819,-eur pour l'exercice de warrants à émettre sur les actions de classe B de la Société; les nouvelles actions de classe B seront émises à la valeur nominale et sans prime d'émission et libérées par apport en numéraire.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.»

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à une refonte complète (y compris une renumérotation) des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises lesquels ont dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société anonyme («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination «Ecomulsion Holdings S.A.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société («la Société(s) Apparenté(es)»);

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social et Capital autorisé.

6.1. Capital social

Le capital social souscrit de la Société est fixé à 35.227,-eur représenté par 310.000 actions de classe A et 42.270 actions de classe B, ayant une valeur nominale de 0,1-eur par action et les droits et obligations prévus par les Statuts et réparties en 10 sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10 de la manière suivante:

- 31.000 actions de classe A1 ("les Actions de Classe A1"); 4.227 actions de classe B1 ("les Actions de Classe B1");
- 31.000 actions de classe A2 ("les Actions de Classe A2"); 4.227 actions de classe B2 ("les Actions de Classe B2");
- 31.000 actions de classe A3 ("les Actions de Classe A3"); 4.227 actions de classe B3 ("les Actions de Classe B3");
- 31.000 actions de classe A4 ("les Actions de Classe A4"); 4.227 actions de classe B4 ("les Actions de Classe B4");
- 31.000 actions de classe A5 ("les Actions de Classe A5"); 4.227 actions de classe B5 ("les Actions de Classe B5");
- 31.000 actions de classe A6 ("les Actions de Classe A6"); 4.227 actions de classe B6 ("les Actions de Classe B6");
- 31.000 actions de classe A7 ("les Actions de Classe A7"); 4.227 actions de classe B7 ("les Actions de Classe B7");
- 31.000 actions de classe A8 ("les Actions de Classe A8"); 4.227 actions de classe B8 ("les Actions de Classe B8");
- 31.000 actions de classe A9 ("les Actions de Classe A9"); 4.227 actions de classe B9 ("les Actions de Classe B9");
- 31.000 actions de classe A10 ("les Actions de Classe A10"); 4.227 actions de classe B10 ("les Actions de Classe B10").

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les actions de classe A et les actions de classe B (y compris les respectives sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10) seront définies ci-après les «Classes d'Actions» et individuellement une «Classe d'Actions»; et ensemble toutes les parts sociales des Classes d'Actions seront définies les «Actions» et individuellement une «Action».

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de des propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Actions, voire d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Actions émises dans la (les) Classe (s) d'Actions, de tels rachats et annulations de Classe(s) d'Actions devront être réalisés dans l'ordre numérique inversé des Classes d'Actions (en commençant par A10 et B10).

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe d'Actions en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs de Actions de la ou des classes rachetées et annulées concernées auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre de Actions qu'ils détiennent dans la classe de Action rachetées et annulées (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration) et les détenteurs d'Actions de la Action rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action dans la Classe ou les Classes concernées détenue(s) par eux et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à racheter ou annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes A10, A9, A8, A7, A6, A5, A4, A3, A2 et A1 ainsi que B10, B9, B8, B7, B6, B5, B4, B3, B2 et B1 sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Actions de la ou des Classes de Actions concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

6.2. Capital autorisé

Le capital autorisé de la Société est fixé à 92.046,-eur représenté par 920.460 actions divisées en 810.000 actions de classe A et 110.460 actions de classe B, ayant une valeur nominale de 0,1-eur par action et les droits et obligations prévus par les Statuts et réparties en 10 sous-classes d'actions de A1 à A10 et de B1 à B10 de la manière suivante:

- 81.000 actions de classe A1 ("les Actions de Classe A1"); 11.046 actions de classe B1 ("les Actions de Classe B1");
- 81.000 actions de classe A2 ("les Actions de Classe A2"); 11.046 actions de classe B2 ("les Actions de Classe B2");
- 81.000 actions de classe A3 ("les Actions de Classe A3"); 11.046 actions de classe B3 ("les Actions de Classe B3");
- 81.000 actions de classe A4 ("les Actions de Classe A4"); 11.046 actions de classe B4 ("les Actions de Classe B4");
- 81.000 actions de classe A5 ("les Actions de Classe A5"); 11.046 actions de classe B5 ("les Actions de Classe B5");
- 81.000 actions de classe A6 ("les Actions de Classe A6"); 11.046 actions de classe B6 ("les Actions de Classe B6");
- 81.000 actions de classe A7 ("les Actions de Classe A7"); 11.046 actions de classe B7 ("les Actions de Classe B7");
- 81.000 actions de classe A8 ("les Actions de Classe A8"); 11.046 actions de classe B8 ("les Actions de Classe B8");
- 81.000 actions de classe A9 ("les Actions de Classe A9"); 11.046 actions de classe B9 ("les Actions de Classe B9");
- 81.000 actions de classe A10 ("les Actions de Classe A10"); 11.046 actions de classe B10 ("les Actions de Classe B10").

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement comme suit:

(i) d'un montant de 50.000,-eur pour la souscription d'actions de classe A de la Société; les nouvelles actions de classe A seront à l'initiative du Conseil d'Administration émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par tout autre moyen déterminé par le Conseil d'Administration; et

(ii) d'un montant de 6.819,-eur pour l'exercice de warrants à émettre sur les actions de classe B de la Société; les nouvelles actions de classe B seront émises à la valeur nominale et sans prime d'émission et libérées par apport en numéraire.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Droit préférentiel de souscription. Toutes les actions de la Société à souscrire en numéraire ou en nature devront être offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoqués et dont l'objet consiste à supprimer ou limiter ce droit de préférence lors d'une augmentation de capital, les résolutions devront être adoptées à l'unanimité des actionnaires dans chaque catégorie d'actions de la Société et représentant ensemble 100% du capital social de la Société.

Art. 9. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 11. Cession d'actions.

11.1. Hormis les Cessions Autorisées, aucun actionnaire ne pourra céder, transférer, hypothéquer, gager, grever ou autrement disposer de ses actions dans la Société ou de tout droit y relatif pendant une période de trois ans à partir de la date de la publication du présent acte. A l'expiration de cette période de trois ans, il pourra céder ses actions uniquement conformément aux dispositions du présent article.

Une Cession Autorisée est une cession de ses actions par un actionnaire à (a) l'une quelconque de ses relations privilégiées, comprenant l'épouse, le partenaire, le veuf ou la veuve d'un actionnaire ainsi que les enfants et les petits enfants d'un actionnaire (incluant les enfants adoptés et les beaux-enfants) et les beaux-enfants et enfants adoptés des enfants de l'actionnaire, (b) des trusts familiaux (ou des trustees de ces trusts familiaux) (c) toutes les sociétés ayant leur capital divisé en actions et dans lesquelles l'actionnaire détient une majorité (plus de 50%) des actions ou des droits de vote.

11.2. Dans l'hypothèse où un actionnaire désire céder ses actions à toute autre personne, l'actionnaire (le «Cédant») devra préalablement soumettre une offre par écrit («l'offre du Cédant») à la Société et à tous les autres actionnaires dans laquelle il déclare son intention de procéder à une cession d'actions, indiquer le nom et l'adresse de la personne proposée en tant que cessionnaire, le nombre d'actions offertes (les «Actions offertes»), le prix par action à payer par le cessionnaire proposé ainsi que les termes et conditions de paiement. L'offre du Cédant ne sera valable que si le prix est exprimé en numéraire.

11.3. La Société disposera d'un premier droit de préemption afin d'acquérir la totalité des Actions offertes du Cédant. Si la Société n'exerce pas son droit de préemption pour l'acquisition des Actions offertes par le Cédant ou si la période de notification prévue à l'article 11.5.1 a expiré sans qu'une notification de l'Acquéreur n'ait été émise par la Société, un ou plusieurs autres actionnaires de la Société agissant ensemble peuvent exercer leur droit de préemption sur la totalité des Actions offertes dans les mêmes termes et conditions et chacun pour un nombre d'actions proportionnel à sa participation dans le capital de la Société et sauf accord différent entre eux.

11.4. La Société ou les actionnaires tels que déterminés à l'article 11.3 qui seront en droit d'exercer le droit de préemption sur l'offre du Cédant («l'Acquéreur») pourront décider d'acquérir les Actions offertes soit au prix spécifié dans l'offre du Cédant soit à un prix déterminé par un réviseur d'entreprises agréé désigné d'un commun accord entre les deux parties à condition que:

11.4.1. L'Acquéreur accepte d'acquérir toutes les actions contenues dans l'offre du Cédant, et

11.4.2. Dans l'hypothèse où l'Acquéreur opte pour une détermination du prix par un réviseur d'entreprises agréé et que les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la désignation de ce dernier, il sera désigné par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises à Luxembourg. Dans l'hypothèse où la détermination du prix relève d'un réviseur d'entreprises agréé, cette détermination du prix devra être disponible endéans les 30 jours, à défaut de quoi le prix figurant dans l'offre du Cédant sera applicable.

11.5. L'Acquéreur, dans l'hypothèse où il désire exercer son option conformément aux dispositions de l'article 11.3, devra:

11.5.1 Endéans les 14 (quatorze) jours suivants la réception (ou la réception réputée) de l'offre du Cédant, notifier par écrit («la notification de l'Acquéreur») à tous les autres actionnaires, qu'il a décidé d'exercer son option conformément aux dispositions de l'article 11.3 et déclarer:

- a) soit qu'il accepte le prix par action et les termes et conditions spécifiés dans l'offre du Cédant; soit
- b) qu'il désire requérir la nomination d'un réviseur d'entreprises agréé chargé de déterminer le prix des actions offertes et dans ce cas qu'il accepte le prix par action qui sera déterminé dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé désigné.

11.5.2 Dans l'hypothèse où il opte pour la détermination du prix par un réviseur d'entreprises agréé, l'Acquéreur devra marquer son accord sur le fait que le prix ainsi déterminé aura force obligatoire et constituera le prix à payer au Cédant.

11.6. L'Acquéreur ne pourra pas retirer la notification de l'Acquéreur sauf en cas d'accord avec le Cédant mais le Cédant pourra retirer l'offre du Cédant à tout moment précédant le paiement ou le transfert des actions, selon l'événement qui interviendra en premier lieu, à condition que, dans le cas où l'Acquéreur a opté pour une détermination du prix par un réviseur d'entreprises agréé, le Cédant accepte le règlement de l'évaluation ainsi faite.

11.7. Si l'offre du Cédant est valablement notifiée, qu'elle n'est pas retirée et que la totalité ou une partie des actions offertes ne sont pas reprises par un Acquéreur, le Cédant sera libre, pendant une période de 60 (soixante) jours suivant l'expiration d'une période de 20 (vingt) jours commençant à la date de l'offre du Cédant, de céder les Actions offertes au cessionnaire dénommé dans l'offre, à un prix par action et selon les termes et conditions figurant dans l'offre du Cédant et uniquement si ce transfert est effectué de bonne foi et que le cessionnaire proposé ait exécuté un acte d'adhésion à la convention d'actionnaires conclue entre les actionnaires de la société en date du 4 octobre 2011 et aux termes de laquelle le cessionnaire proposé accepte d'être tenu par toutes les dispositions de la convention d'actionnaires comme s'il en faisait partie intégrante.

11.8. Les dispositions des articles 11.1 à 11.7 inclus ne s'appliquent pas lorsqu'un actionnaire cède, transfère, hypothèque, gage, grève ou dispose de toute autre manière de ses actions de la Société ou de tout droit y relatif à un cessionnaire ayant été approuvé dans un accord préalable par les autres actionnaires représentant ensemble 75% du capital social de la société, un tel accord ne pouvant être refusé sous motif légitime.

11.9. Lorsque l'article 11.8 s'applique, cet actionnaire tel qu'il est déterminé dans cet article peut transférer ses actions à toute autre personne à condition que:

11.9.1 le transfert soit effectué en accord avec les dispositions du présent article;

11.9.2 l'actionnaire ait préalablement notifié (la notification du Cédant) à tous les autres actionnaires son intention de procéder à cette cession en précisant le nom et l'adresse du cessionnaire proposé; et

11.9.3 le cessionnaire proposé ait exécuté un acte d'adhésion à la convention d'actionnaires conclue entre les actionnaires de la société en date du 4 octobre 2011 et aux termes de laquelle le cessionnaire proposé accepte d'être tenu par toutes les dispositions de la convention d'actionnaires comme s'il en faisait partie intégrante.

Art. 12. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 13. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Par exception, les décisions du Conseil d'Administration relatives aux suivantes Matières Réservées requièrent pour leur validité une approbation préalable par les actionnaires représentant ensemble une majorité de 75% du capital social de la Société:

(i) les modifications dans la nature ou l'étendue des activités de la société ou l'extension à des activités autres que celles comprises dans les activités de la société. Les activités de la société sont définies comme étant le développement, la production et la vente de carburant d'émulsion et de leur technologie et de toutes autres activités qui pourraient être définies en temps qu'il appartiendra par le conseil d'administration conformément à l'accord préalable donné par les actionnaires;

(ii) sauf dans le cours normal des activités de la société, le transfert ou tout acte de disposition ou l'obtention d'un consentement au transfert ou à tout autre acte de disposition de tout ou d'une partie substantielle des actifs ou des activités de la Société soit en une seule transaction soit en plusieurs transactions;

(iii) l'acquisition ou la cession d'actions, obligations ou autres actifs financiers dans toute autre société;

(iv) toute allocation de fonds dont le montant global des sommes empruntées par la Société dans un même exercice excède £ 2.000.000.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le secrétaire est autorisé à signer pour le compte de tous les membres du conseil d'administration présents ou représentés le procès verbal de la réunion du conseil d'administration, sauf dans le cas où la réunion a été tenue par résolution circulaire.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 16. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 18. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans le cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 20. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Ce ou ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Tous les votes des actionnaires seront émis à main levée des actionnaires présents et ayant le droit de voter sur les résolutions à l'ordre du jour à moins qu'un vote secret ne soit requis. Un vote secret peut être demandé par (i) le président de l'assemblée (ii) ou par deux actionnaires ayant le droit de voter (iii) ou par des actionnaires détenant ensemble au moins 10% du capital souscrit de la société et ayant le droit de voter sur toutes les résolutions à l'ordre du jour.

Sans préjudice des conditions spécifiques de quorum et de majorités applicables aux assemblée générale convoquée en vue d'une Cession d'actions ou des Matières Réservées relatives aux pouvoirs du Conseil d'Administration, lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à l'unanimité des actionnaires représentant ensemble 100% du capital social de la Société.

Si ces conditions de quorum et de majorité ne sont pas atteintes, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées avec quorum d'au moins la moitié (1/2) du capital social et une majorité représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Par exception à ce qui précède, la dissolution de la Société peut être décidée par les actionnaires représentant ensemble une majorité de 75% du capital social de la Société.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Le Conseil d'Administration peut décider de procéder à un versement d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des présents statuts et en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le Conseil d'Administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

En cas de déclaration de dividende, le montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe d'Actions dans l'ordre numérique inversé (i.e en premier les actions de classe A10 et les actions de classe B10, puis si aucune action de classe A10 et de classe B10 existe, les actions de classe A9 et les actions de classe B9 et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions de classe A1 et de classe B1 existantes).

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s) en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 29. Définitions.

Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'associé aura droit à une distribution de dividendes conformément à l'article 26 des statuts, augmenté de (i) toutes prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relative à la Classe d'Actions Sociales devant être annulée mais réduit par (i) de toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve(s) en vertu des Lois ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents de sorte que: $MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$ Pour lequel: MD= Montant Disponible BN= bénéfices nets (en ce compris les bénéfices reportés) PE= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC= montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions devant être annulée P= pertes (incluant les pertes reportées) RL= montant à placer en réserve(s) en vertu des Lois ou des Statuts
Comptes Intérimaires	Signifie les Compte Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire concernée
Date Comptable Intérimaire	Signifie la date ne pouvant être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de nommer aux fonctions d'administrateur de la Société avec effet à la date de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2017, à moins qu'une assemblée des actionnaires en décide autrement:

- M. George William Howe, administrateur, demeurant à 5 Leicester Court, 24 Clevedon Road, Twickenham TW1 2TB (Royaume-Uni);
- M. Dirk Cornelis Van Meurs, administrateur, demeurant à 70, Goldsworth Road, Woking, GB-GU21 6LQ Surrey (Royaume-Uni);
- M. Jan Arie Dekker, administrateur, demeurant à NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (Pays-Bas).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 3.500.-.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C.Duro, K.Mastinu, L.Bonifazzi, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154245/1897.

(110179918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Lusi Snack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.234.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157674/10.

(110183317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

OMP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Pour la société

OMP INTERNATIONAL S.A.

BANQUE BPP S.A.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011157721/15.

(110183066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Kollwitz 51 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.691.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 18 novembre 2011 que:

Monsieur Michele CANEPA a démissionné de sa fonction de gérant. Le mandat de Monsieur Riccardo MORALDI, expert comptable, demeurant 40 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a été renouvelé pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157665/13.

(110183513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

K5 Holdings A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 156.042.

Auszug aus der ausserordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter gehalten in Luxemburg am 15 November, 2011

- Ernennung von Philipp von dem Knesebeck, geboren in Hong Kong am 18.10.1977, wohnhaft in 26/F Man Yee Building, 68 Des Voeux Road, Central, Hong Kong, zum Mitglied des Verwaltungsrats.

- Die Gesamtzahl der Vorstandsmitglieder wird hiermit von drei (3) auf vier (4) erhöht.

Luxembourg, den 18 November 2011.

Für K5 Holdings A.G.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011157666/14.

(110183549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

K5 Publishing Holdings A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.652.

Auszug aus der ausserordentlichen Hauptversammlung des Gesellschafters gehalten in Luxemburg am 15. November 2011

- Ernennung von Philipp von dem Knesebeck, geboren in Hong Kong am 18.10.1977, wohnhaft in 26/F Man Yee Building, 68 Des Voeux Road, Central, Hong Kong, zum Mitglied des Verwaltungsrats.

- Die Gesamtzahl der Vorstandsmitglieder wird hiermit von drei (3) auf vier (4) erhöht.

Luxembourg, den 18 November 2011.

Für K5 Publishing Holdings A.G.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011157667/14.

(110183543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Palais d'Asie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.762.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACKTREND SA

Rue de la Poste 4

L-8824 PERLE

Signature

Référence de publication: 2011157753/13.

(110183678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Lira Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 147.616.

La société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, s'est démise, avec effet au 16.11.2011, de son mandat de commissaire aux comptes de la société Lira Investments S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 147616.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

European Consultants (Luxembourg) S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011157669/14.

(110182973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Lira Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 147.616.

Mme Anne Huberland, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, s'est démise, avec effet au 16.11.2011, de son mandat d'administrateur de la société Lira Investments S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 147616.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Anne Huberland.

Référence de publication: 2011157670/12.

(110182973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Lira Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 147.616.

—
M. Claude Schmit, demeurant à D-54296 Trier, Januarius-Zick-Strasse 80, s'est démis, avec effet au 16.11.2011, de son mandat d'administrateur de la société Lira Investments S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 147616.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Claude Schmit.

Référence de publication: 2011157671/12.

(110182973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Plaetis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 23.209.

—
Il résulte d'un Procès-Verbal de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PLAETIS S.A. qui s'est tenue à Bascharage en date du 30 juin 2011, que:

- Messieurs Georges LENTZ, Thierry GLAESENER et Madame Marie-Françoise GLAESENER-LENTZ sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012 statuant sur l'exercice 2011.

- Monsieur Martial Veidig est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en l'an 2012 statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges Lentz
Administrateur

Référence de publication: 2011157759/16.

(110183492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Lira Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 147.616.

—
Mme Nicole Reinert, demeurant à D-54329 Konz, Stauffenbergstrasse 21, s'est démise, avec effet au 16.11.2011, de son mandat d'administrateur de la société Lira Investments S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 147616.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Nicole Reinert.

Référence de publication: 2011157672/12.

(110182973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.783.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011157675/10.

(110183417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.816.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011157676/10.

(110183416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Luxembourg Residential Properties Loan Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.035.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011157677/10.

(110183422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Lupaf Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 87.306.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUPAF HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011157686/12.

(110183666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Lavenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 146.305.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 16 septembre 2011.

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2011157681/14.

(110183030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Muellux Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.969.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 3 novembre 2011

1. M. Jeffrey Andrew MARTIN, administrateur de sociétés, né au Tennessee (Etats-Unis d'Amérique), le 3 janvier 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

2. M. Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique), le 22 janvier 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21.11.2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Muellux Holding Company II S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011158338/18.

(110184079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.591.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011157678/10.

(110183402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Llyda-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9690 Watrange, 31, rue Abbé Welter.
R.C.S. Luxembourg B 100.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011157682/10.

(110183327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011157684/14.

(110183439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Lubowski S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9707 Clervaux, 23, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 99.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157685/10.

(110183714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Max Lease Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 100.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011157691/10.

(110183627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Muha HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Muha HoldCo S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011157693/11.

(110183183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Martens Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9639 Boulaide, 43, rue Jérôme de Busleyden.
R.C.S. Luxembourg B 148.382.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 août 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de VESCO LUX, représentée par Patrick Potier, de ses fonctions d'administrateur-délégué et d'administrateur, est acceptée.

2) Est nommée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015:

- Marie-José VANDEREYCKEN, demeurant 131, Gieterijstraat, B-3600 Genk, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011157695/14.

(110183151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Mawig s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7324 Mullendorf, 30, rue de Hunsdorf.
R.C.S. Luxembourg B 137.458.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157696/10.

(110183357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Mount Echo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 135.045.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011157704/12.

(110183788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Metanoia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9771 Stockem, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 107.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157697/10.

(110183715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Miroiterie Origer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9122 Schieren, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157700/10.

(110183712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Mit Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.998.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur et président démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011157701/14.

(110183201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

MNSAJM-KSZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 156.571.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire en date du 7 octobre 2011 que M. Marc SCHMIT, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé au poste d'administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de M^e Pascal BOUVY, démissionnaire.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011157702/14.

(110183517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Moseltank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 73.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157703/10.

(110183710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Multiship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.452.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 octobre 2011 que le siège social de la société est transféré, avec effet au 24 octobre 2011, de son adresse actuelle 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011157705/12.

(110183757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Olivia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 86.209.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2011, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013.

Administrateurs:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'administration et Administrateur-Délégué.
- Jean-Marie POOS, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué
- Nicolas FIELDING, Avocat, Ringwould House, GB-Ringwould Kent, Administrateur.

Commissaire:

EURAUDIT SARL, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011158399/18.

(110184143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Muse Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.660.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157707/10.

(110183166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

N.G.I. T.V. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 100.462.

Me Christophe ANTINORI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, fait savoir que le contrat de domiciliation de la société N.G.I. T.V. INTERNATIONAL S.à R.L., société à responsabilité limitée, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 100462 a été résilié avec effet au 17 novembre 2011.

Le siège social de la société N.G.L T.V. INTERNATIONAL S.à R.L., établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue est donc dénoncé avec effet au 17 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Christophe ANTINORI

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011157709/14.

(110183428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

NobleRock Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NobleRock Capital S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011157711/12.

(110183453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Redpier Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.893.

Par résolutions signées en date du 27 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination des gérants suivants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Paul Gunner, avec adresse professionnelle a Pursers Farm Cottage, Pursers Lane, GU5 9RG Peaslake, Surrey, Royaume-Uni.

- Sébastien Comin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Acceptation de la démission de Jana Oleksy, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de son mandat de Gérant unique, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158462/18.

(110183837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

ProLogis European Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011157734/14.

(110183149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Netotel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 84.089.

—
Henri-Edouard Le Bel de Pengilly, Administrateur et Président du conseil d'administration, a transféré son adresse professionnelle au Centre Paris Pleyel, 153 Boulevard Anatole France, 93 521 Saint Denis Cedex, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157714/11.

(110183458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Nord-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 37.445.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011157715/10.

(110183320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Nyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9556 Wiltz, 32, rue des Rochers.
R.C.S. Luxembourg B 20.256.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011157717/10.

(110183328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

One51 ES Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 141.339.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ONE 51 ES Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2011157718/10.

(110183671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

RéA FIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 43.469.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée général ordinaire du 7 juin 2011

Quatrième résolution: Nominations statutaires

L'Assemblée prend note de l'extinction statutaire du mandat de Monsieur Bernard MARCHAND en sa qualité de membre du Comité de Direction de la SRIW, et de ce fait de son mandat d'administrateur de RéA FIN.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS est renouvelé pour une durée de un an, et prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Référence de publication: 2011157773/13.

(110183355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

ODC International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 97.919.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157719/10.

(110183270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Olgas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 55.834.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLGAS S.A.

DE BERNARDI Alexis / GALIONE Gioacchino

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011157720/12.

(110183667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Opus Major S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 33.619.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011157723/12.

(110183570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Ovolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.467.

Il résulte de la décision du gérant unique du 31 octobre 2011 que:

- Le siège de la société est transféré du 6, Chemin des Douaniers, L-9647 Doncols au 14, Chemin des Douaniers, L-9647 Doncols

Référence de publication: 2011157725/10.

(110183238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

P.R.S. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 160.353.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157728/10.

(110183268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pengana Credo Property (Luxembourg) Partnership SECS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 446.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.185.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Pengana Credo Property (Luxembourg) Partnership Secs

Signature

Référence de publication: 2011157732/12.

(110183578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

ProLogis European Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011157735/14.

(110183150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

ProLogis European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011157736/14.

(110183153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Watkins Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.911.

Par résolutions signées en date du 27 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination des gérants suivants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Felipe Jose Moreno Zabala, avec adresse professionnelle au Ramiro II, 62°B, 28003 Madrid, Espagne.
- Fabrice Meeuwis, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Acceptation de la démission de Davy Beauce, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de son mandat de Gérant unique, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157887/17.

(110183405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Vasterudd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.783.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159546/10.

(110184543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Thelos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159542/10.

(110184551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Sofidelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.842.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011159539/10.

(110184541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Milton Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.103.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Séverine FEULER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011159518/17.

(110183977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.
